

Quoi qu'il en soit, le mal était fait. Le gouvernement qui n'a pas la moindre honte, a permis à la police d'occuper les terres de mes électeurs et leur a dit que, légalement, ils n'avaient absolument aucun recours. Cela s'est passé au mois de novembre, au moment même où les libéraux essayaient de convaincre les membres du comité de la Constitution qu'ils étaient les champions des libertés civiles.

À la Chambre, j'ai été obligé d'adresser mes questions au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) puisqu'il m'était impossible d'interroger le véritable coupable, le sénateur Olson. Sans vouloir manquer de respect au ministre, je rappelle néanmoins qu'il ignorait tout de la situation et qu'il n'a cessé de me donner des réponses contradictoires et erronées. Quant au sénateur Olson, il a refusé en général de répondre à mes appels téléphoniques, confiant à ses collaborateurs le soin de s'occuper de moi. Je n'oublierai jamais que l'un d'eux m'a répondu que tout allait bien dans ma circonscription puisque personne n'avait sorti son fusil, et ce bien que la police ait occupé des terres! De toute évidence, il était fier que le gouvernement soit parvenu à éviter d'en venir aux mains avec mes électeurs.

Depuis, les choses se sont un peu tassées à Yahk. Les gens sont rassurés de savoir qu'on va adopter cette mesure législative mais ils sont très déçus et blessés, car il leur est difficile maintenant de négocier de manière efficace quand leurs terres ont déjà été confisquées et que le pipe-line est déjà posé.

Cependant, nous avons une autre préoccupation que je voudrais vous exposer rapidement. Je crois que le projet de loi devrait renfermer une disposition précisant expressément la largeur de l'emprise. Cela devrait être précisé dans le bill et non pas établi à la suite de négociations, d'une médiation ou d'un arbitrage. Pourtant, le projet de loi ne précise rien, et je le déplore.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, j'inviterais la Chambre à adopter rapidement le projet de loi. Je regrette simplement que le gouvernement n'ait pas trouvé moyen de présenter le bill en juillet dernier. En somme, cela aurait évité bien des souffrances inutiles dans la circonscription de Kootenay-Est-Revelstoke.

Enfin, je voudrais féliciter les quatre citoyens de Yahk, en Colombie-Britannique, qui ont mené cette bataille. Ces quatre hommes se sont battus contre la Police antiémeute, des bureaucrates sans cœur et des avocats prétentieux jusqu'à ce qu'ils obtiennent gain de cause, le bill C-60. Rendons hommage à ces valeureux résidents de Yahk.

Enfin, avant de me rasseoir, au nom de ces quatre citoyens de la Colombie-Britannique, je voudrais présenter au ministre une chemise de Yahk, afin que le souvenir de ses citoyens ne le quitte pas de si tôt.

Des voix: Bravo!

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas prendre trop de temps pour répliquer à certains propos du dernier orateur, car je les trouve indignes. Je

Office national de l'énergie—Loi

voudrais cependant poser quelques questions au ministre. Quand il est passé de l'anglais au français, j'ai peut-être mal compris une partie de ses explications.

Le ministre a dit que le projet de loi s'appliquerait aux tracés qui n'ont pas encore été approuvés. Étant donné le grand nombre d'emprises en cause, ainsi que les longues négociations qui ont déjà eu lieu de même que les plans dressés par les ingénieurs depuis quelques années, je me demande un peu ce qui nous attend. J'ai sans doute perdu quelque chose dans l'interprétation du français.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier les députés de leur collaboration. J'ai pris note des questions qui ont été soulevées. En ce qui concerne la définition et l'application de la loi aux opérations, je crois qu'il est toujours risqué pour un ministre de donner une interprétation de la loi. J'aimerais pouvoir examiner la question plus en détail et je me ferai ensuite un plaisir de répondre au député. Pour que cela soit consigné au compte rendu, je veillerai à ce que, lorsque le Sénat sera saisi du bill, le porte-parole du gouvernement éclaircisse les points soulevés par mes collègues. Ainsi, il n'y aura aucun malentendu ni aucun quiproquo quant à l'interprétation qu'il convient de donner au bill.

En ce qui concerne le dernier point soulevé, si le député lit le texte que j'ai fait consigner au compte rendu, il constatera que cela s'applique à tous les pipe-lines qui seront construits à l'avenir et pour lesquels il n'y a pas eu d'expropriation de terrain. Même dans le cas du premier tronçon, la société Foothills nous a promis qu'elle serait disposée à appliquer certaines des dispositions du bill aux travaux déjà terminés. Même si les ingénieurs y travaillent, si les expropriations n'ont pas encore eu lieu aux termes de l'ancienne loi sur les chemins de fer, les dispositions du nouveau bill s'appliqueront.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et étudié en comité; rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3^e fois et adopté.)

● (1630)

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Tout à l'heure, la Chambre a accepté que la période réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire dure 60 minutes, mais j'avais ajouté à ce moment-là que nous serions peut-être prêts à abréger un peu cette période.

Au nom de mes collègues, surtout le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish), je tiens à signaler que, comme il est maintenant 4 h 30, nous accepterions que l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire se termine à 5 h 10.

M. Evans: Monsieur l'Orateur, le gouvernement est d'accord.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 4 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion, les bills publics et les bills privés.